

Économie/ social

DIALOGUE SOCIAL EN ENTREPRISE : DES AJUSTEMENTS NÉCESSAIRES – LA LETTRE DE L'OBSERVATOIRE DU DIALOGUE SOCIAL

Jean Grosset

02/12/2022

Lois Auroux, assises du travail, attractivité des métiers en tension, salariés aidants : tous les sujets qui font l'actualité du dialogue social et du travail syndical sont abordés dans cette dernière lettre de l'Observatoire du dialogue social de la Fondation.

Notre Observatoire a plusieurs fois abordé ce sujet au moment de la loi travail, et plus récemment dans l'examen des résultats concernant les ordonnances de 2017.

La négociation en entreprise complète et particularise les conventions collectives. Encore faut-il que les moyens permettant le dialogue existent et assurent aux partenaires les garanties d'un travail constructif.

L'utilité syndicale se concrétise par les grands accords interprofessionnels, la construction des conventions collectives, mais aussi dans les accords d'entreprise au plus près des salariés et qui concernent directement leur vie professionnelle et leurs conditions de travail.

Nous avons consacré une journée d'étude au bilan des ordonnances (en 2019) et les remarques, à ce moment, des représentants de l'Observatoire des ordonnances (institution mise en place par le gouvernement) attiraient notre attention sur les difficultés de travail des CSE.

Les représentants des organisations syndicales faisaient le même constat. Ordre du jour souvent très long traitant à la fois des cas individuels (ancienne fonction de délégué du personnel) et des conditions de sécurité...

Si la majorité des négociateurs reconnaît la pertinence de ne pas séparer les conditions d'hygiène sécurité du fonctionnement général de l'entreprise, la situation actuelle n'est pas satisfaisante car

ce sujet n'est pas bien traité.

Les élus de CSE sont unanimes pour dire que les délégués de proximité n'existent pas vraiment. Il serait utile, toujours d'après les élus, que les suppléants puissent assister aux réunions, pouvant ainsi se former et être immédiatement opérationnels pour remplacer les titulaires.

Ce sujet est revenu à nouveau dans notre **colloque** du 8 novembre dernier célébrant les quarante ans des lois Auroux qui consacraient le dialogue social en entreprise. À cette occasion, les participants ainsi que des fonctionnaires du ministère du Travail présents à ce colloque ont fait tous les mêmes constats.

- Vous pouvez vous abonner aux parutions de l'Observatoire du dialogue social, en envoyant un mail à observatoiredudialoguesocial@gmail.com
- Vous pouvez nous envoyer une contribution sur des expériences positives en matière de dialogue social à observatoiredudialoguesocial@gmail.com
- Vous pouvez avoir un contact avec un-e responsable de l'Observatoire du dialogue social, en écrivant à observatoiredudialoguesocial@gmail.com ou Fondation Jean Jaurès – Observatoire du dialogue social, 12 cité Malesherbes, 75009 Paris.